



Assurances payé après accident

Par **Ismaelouakil2006**, le **02/12/2015 à 13:06**

Bonjour
J'ai eu des problèmes sur mon compte bancaire le mois de juillet août, alors que j'ai pas fait attention au prélèvement d'assurance auto, parce que j'avais beaucoup de rejet de prélèvement (téléphone.mae.eaux.EDF...)
Mon assureur ma pas contacté pour me dire quel avait des impayé pourtant ils avait mon e-mail mon téléphone
Le problème que j'ai déménagé.
Et le 22 septembre 2015 j'appelle pour les informer que j'ai eu un accident, il mon rien dit d'impayés
Me dit que il faut remplir le formulaire et les adressé
À prêt j'ai été et j'ai payé les 3 mois il mon dit que pour ma voiture il n'est pas couvert mais la partie adverse oui
Et aujourd'hui mon voyez une lettre que je doit prendre en charge la partie adverse
Je ne c'est pas comment je fais pour régler ce problème
Merci pour votre aide

Par **chaber**, le **02/12/2015 à 14:39**

Bonjour
ndifficile de vous suivre
[citation] Mon assureur ma pas contacté pour me dire quel avait des impayé pourtant ils avait mon e-mail mon téléphone
Le problème que j'ai déménagé. [/citation]
l'assureur ne vous contactera jamais par téléphone ou e-mail. Il procède par Lettre Recommandée de mise en demeure que vous n'avez peut-être pas reçue suite à votre déménagement non signalé.
[citation] À prêt j'ai été et j'ai payé les 3 mois il mon dit que pour ma voiture il n'est pas couvert mais la partie adverse oui [/citation]
Etes-vous responsable?
La mise en demeure vous laisse 30 jours pour le paiement. les garanties sont alors suspendues et 10 jours après le contrat est résilié.
Je suppose que votre accident est survenu après ces délais.
Si votre responsabilité est engagée vous devrez régler les dommages de votre adversaire.
Dans le cas contraire, vous vous débrouillez avec l'assureur adverse pour vos dommages